



STATISTIQUES

CRIMINALITÉ AU QUÉBEC PRINCIPALES TENDANCES 2013

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

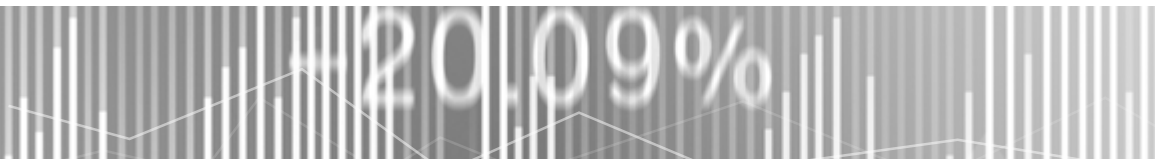


TABLE DES MATIÈRES

Un recul important de la criminalité au Québec en 2013.....	3
Les tendances évolutives des grandes catégories d’infractions au Code criminel.....	6
Le niveau d’infractions contre la personne diminue pour une cinquième année consécutive.....	9
La criminalité contre la propriété poursuit sa décroissance en 2013.....	11
Une première baisse des autres infractions au Code criminel en dix ans.....	13
L’indice de gravité de la criminalité continue de diminuer.....	14
Une légère baisse des infractions dans un contexte de violence conjugale.....	15
Une hausse des infractions sexuelles pour une deuxième année consécutive.....	16
Une hausse des infractions à l’endroit des aînés depuis dix ans.....	18
Une relative stabilité des crimes haineux.....	20
Les crimes liés à un ordinateur ou à Internet en forte hausse.....	21
Une légère baisse du niveau d’infractions relatives à la conduite de véhicules.....	22
Une hausse des infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants.....	23
Notes méthodologiques.....	25

Ce rapport présente les principales tendances de la criminalité¹ au Québec en 2013. Celles-ci ont été tirées des données sur les infractions enregistrées par les services policiers dans le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l’affaire (DUC 2)². Ces données sont les plus couramment utilisées pour tracer le portrait statistique de la criminalité au Québec et au Canada.

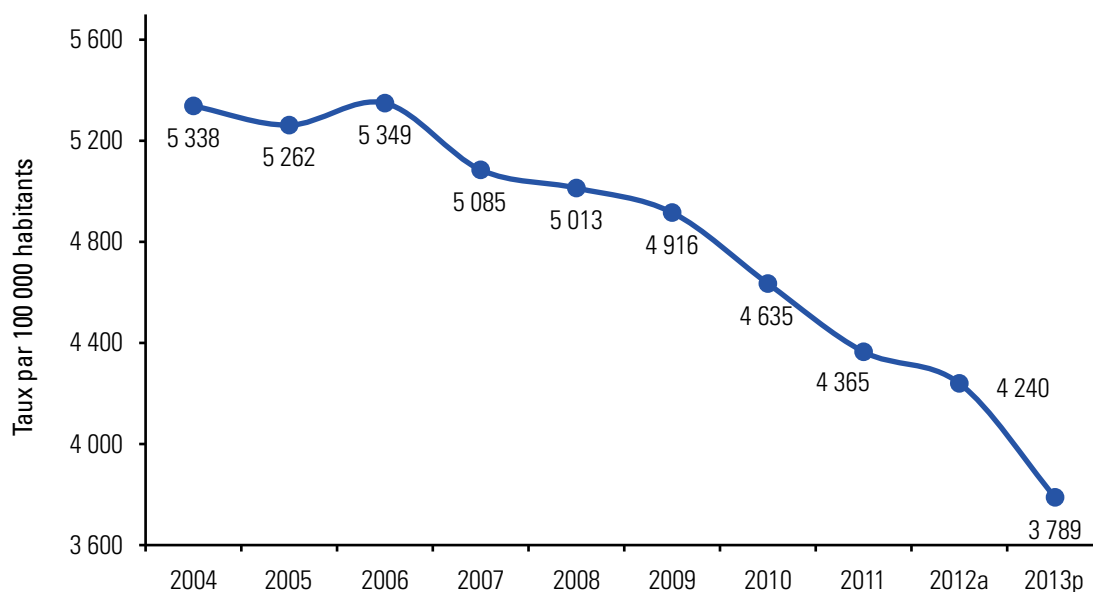
1. Excluant les infractions criminelles relatives à la conduite de véhicules telles que la conduite avec les facultés affaiblies et le délit de fuite.
 2. Pour plus d’information, veuillez consulter les notes méthodologiques à la page 24.

UN REÇUL IMPORTANT DE LA CRIMINALITÉ AU QUÉBEC EN 2013

Avec un taux global de criminalité de 3 789 infractions par 100 000 habitants, la tendance décroissante de la criminalité au Québec s'est poursuivie en 2013 (graphique 1). Ce sont 309 030 infractions au Code criminel qui ont été enregistrées au cours de la dernière année par les organisations policières, soit 33 713 infractions de moins qu'en 2012, totalisant une baisse de 11 % du taux global.

Le **taux de criminalité** est une mesure standardisée utilisée principalement pour effectuer des comparaisons dans le temps ou entre des territoires. Il exprime le rapport entre le nombre d'infractions et la population du territoire visé (par exemple, une région), calculé par 100 000 habitants.

Graphique 1
Évolution du taux global de criminalité, Québec, 2004 à 2013



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

Les tendances évolutives des trois grandes catégories d'infractions (infractions contre la personne, infractions contre la propriété et les autres infractions au Code criminel) sont demeurées les mêmes en 2013 (tableau 1). Tel qu'il est démontré dans les prochains chapitres, le taux d'infractions contre la personne est de 9 % inférieur à ce qu'il était en 2004. Mentionnons qu'il diminue progressivement depuis 2006 (graphique 3). Pour leur part, les infractions contre la propriété affichent une tendance à la décroissance. Au cours de la dernière décennie, le taux de crimes contre la propriété par 100 000 habitants a chuté de 40 % (graphique 4).

Tableau 1

Nombre et taux d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2012 et 2013

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2012a	2013p	Écart	2012a	2013p	Variation annuelle (en %)
Infractions contre la personne	81 785	77 438	-4 347	1 011,7	949,5	-6,1
Infractions contre la propriété	215 626	188 778	-26 848	2 667,3	2 314,8	-13,2
Autres infractions au Code criminel	45 332	42 814	-2 518	560,8	525,0	-6,4
Total	342 743	309 030	-33 713	4 239,7	3 789,3	-10,6

a : données actualisées

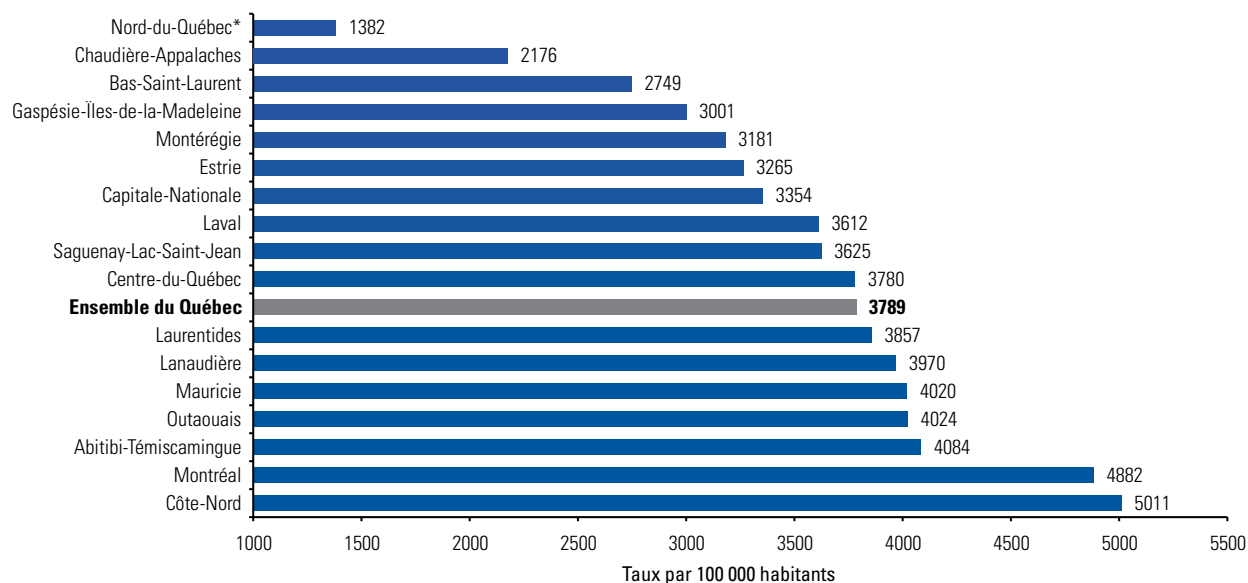
p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

En 2013, parmi les 17 régions administratives de la province, 7 enregistrent un taux d'infractions par 100 000 habitants plus élevé que la moyenne provinciale (graphique 2). Parmi celles-ci, la région de la Côte-Nord se classe en tête avec un taux près de 32 % supérieur (5 011) à celui de la province (3 789). Suivent les régions de Montréal (4 882) et de l'Abitibi-Témiscamingue (4 084). Parmi les régions les moins touchées par la criminalité, on note le Bas-Saint-Laurent (2 749) et la région de la Chaudière-Appalaches (2 176).

Graphique 2

Taux régional d'infractions de la criminalité, Québec, 2013



*Les données pour la région Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données provenant de certains corps policiers autochtones.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

La forte baisse du taux d'infractions provincial observée au cours de la dernière année se reflète dans l'ensemble des dix-sept régions administratives de la province (tableau 2). Les plus fortes diminutions sont notées dans les régions du Nord-du-Québec (-28 %), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (-19 %) et de la Côte-Nord (-15 %). Dans une moindre ampleur, la Capitale-Nationale (-6 %), la Mauricie (-7 %) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (-8 %) présentent une baisse de leur taux respectif.

Tableau 2
Nombre et taux régionaux d'infractions de la criminalité, Québec, 2012 et 2013

Région administrative	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2012a	2013p	Écart	2012a	2013p	Variation annuelle (en %)
Côte-Nord	5 603	4 788	-815	5 861,1	5 010,9	-14,5
Montréal	108 128	95 691	-12 437	5 572,8	4 882,2	-12,4
Abitibi-Témiscamingue	6 637	6 042	-595	4 505,2	4 084,3	-9,3
Outaouais	17 707	15 339	-2 368	4 687,8	4 023,9	-14,2
Mauricie	11 548	10 714	-834	4 341,6	4 019,6	-7,4
Lanaudière	20 930	19 409	-1 521	4 333,4	3 969,7	-8,4
Laurentides	25 394	22 408	-2 986	4 425,8	3 857,0	-12,9
Ensemble du Québec	342 743	309 030	-33 713	4 239,7	3 789,3	-10,6
Centre-du-Québec	10 310	9 044	-1 266	4 342,2	3 780,2	-12,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10 891	10 079	-812	3 921,5	3 624,6	-7,6
Laval	16 152	15 074	-1 078	3 919,1	3 612,2	-7,8
Capitale-Nationale	25 663	24 321	-1 342	3 571,3	3 354,2	-6,1
Estrie	11 476	10 393	-1 083	3 631,5	3 264,6	-10,1
Montérégie	51 369	47 682	-3 687	3 462,5	3 180,7	-8,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3 475	2 799	-676	3 699,2	3 000,5	-18,9
Bas-Saint-Laurent	6 311	5 527	-784	3 139,0	2 748,5	-12,4
Chaudière-Appalaches	10 315	9 112	-1 203	2 477,2	2 176,2	-12,1
Nord-du-Québec*	834	608	-226	1 916,2	1 381,8	-27,9

*Les données pour la région Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données provenant de certains corps policiers autochtones.

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

LES TENDANCES ÉVOLUTIVES DES GRANDES CATÉGORIES D'INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL

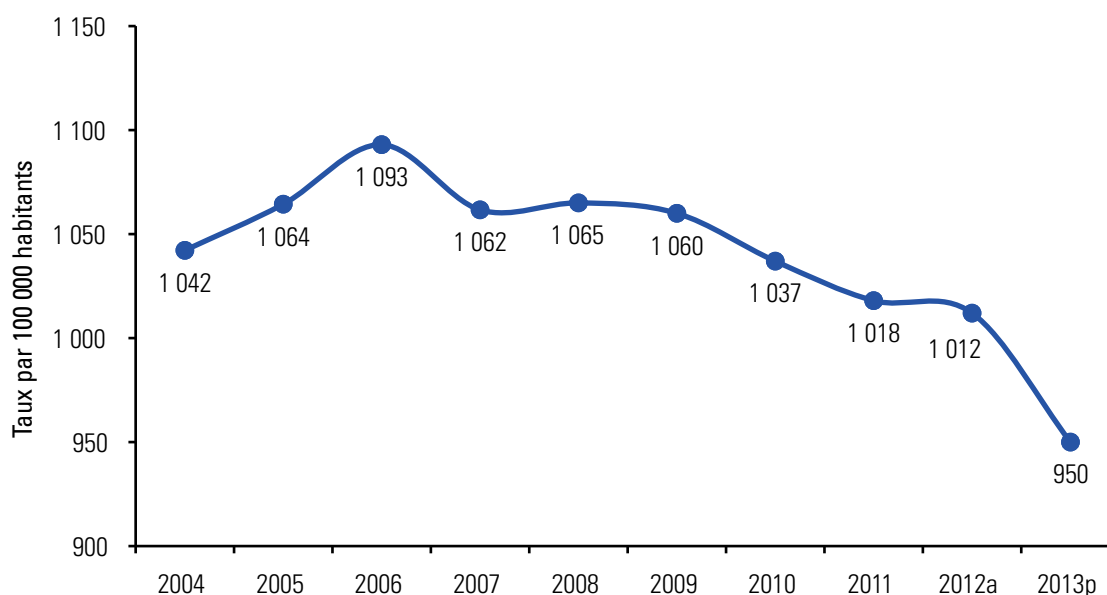
Les tendances évolutives des trois grandes catégories d'infractions affichées en 2012 se sont poursuivies en 2013.

Taux d'infractions contre la personne

Bien que le taux d'infractions commises contre la personne ait progressé jusqu'en 2006 (graphique 3), il n'a ensuite cessé de diminuer d'une année à l'autre (-6 % en 2013). Lorsque l'on met en perspective ces infractions avec l'ensemble de celles enregistrées au cours de la dernière année, on constate qu'à l'exception des homicides, la proportion des infractions de violence parmi l'ensemble de la criminalité demeure fort similaire à celle de 2012. Les infractions de cette nature composent 25 % des infractions au Code criminel (excluant celles relatives à la conduite de véhicules).

Graphique 3

Évolution du taux d'infractions commises contre la personne, Québec, 2004 à 2013



a : données actualisées

p : données provisoires

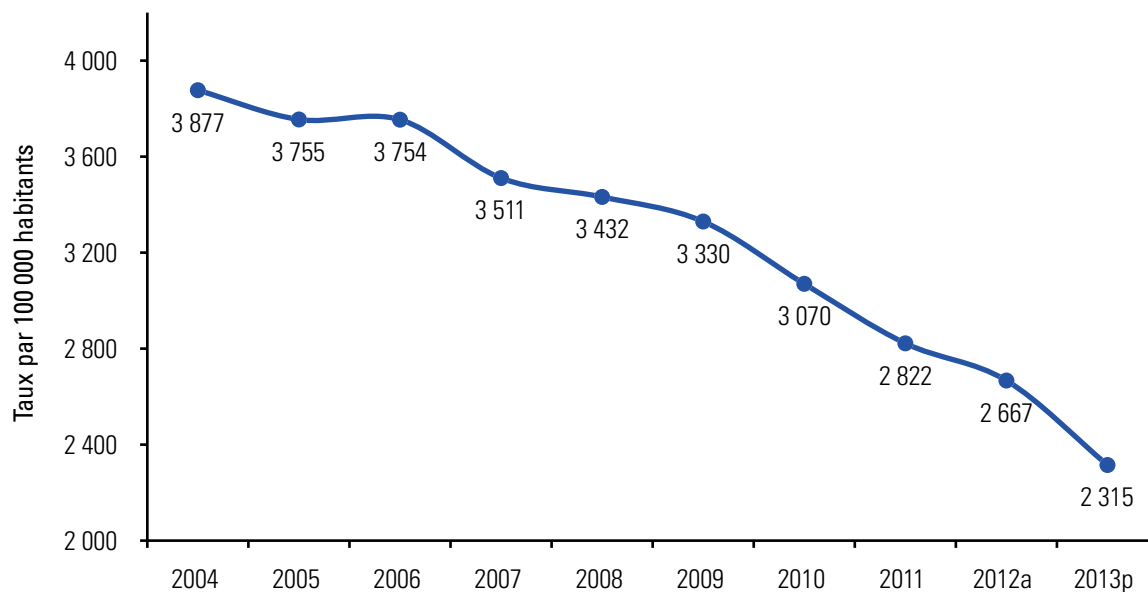
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

Taux d'infractions contre la propriété

Le taux d'infractions contre la propriété a diminué de façon constante au cours de la dernière décennie. En 2013, les 2 315 infractions par 100 000 habitants enregistrées représentent une baisse de 40 % en dix ans. Depuis quelques années, la diminution des infractions contre la propriété a modifié le portrait de la criminalité, influençant fortement le taux de criminalité à la baisse, de même que la répartition des infractions. La criminalité acquisitive constitue maintenant les deux tiers de la criminalité globale, plutôt que les trois quarts, comme c'était le cas dix ans auparavant.

Graphique 4

Évolution du taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2004 à 2013



a : données actualisées

p : données provisoires

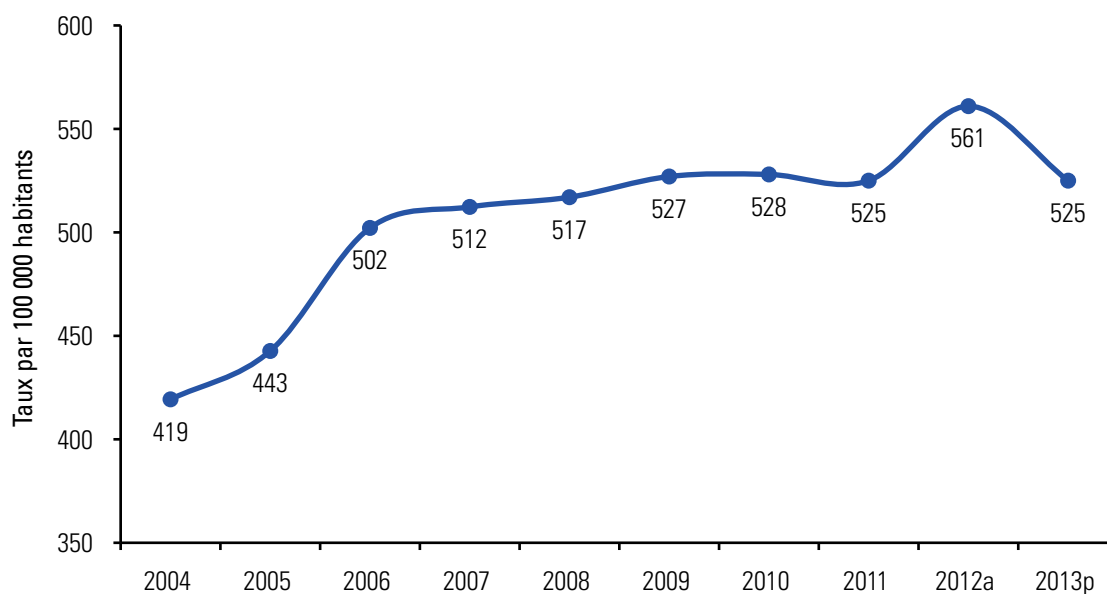
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

Taux des autres infractions au Code criminel

Les taux des autres infractions au Code criminel³ doivent être interprétés avec prudence. En effet, le nombre d'infractions enregistré dépend en quelque sorte des activités d'enquêtes et de renseignements. La baisse reflétée en 2013 peut témoigner d'une diminution réelle des problématiques visées ou tout simplement, d'une moins grande « attention » apportée à ces types d'infractions. Pour la dernière année, ces infractions comptent pour un peu plus du dixième des infractions enregistrées.

Graphique 5

Évolution du taux d'autres infractions au Code criminel, Québec, 2004 à 2013



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

3. Regroupe entre autres: la prostitution, les armes à feu et les autres armes, les infractions contre l'administration de la loi et de la justice, les jeux et paris et les infractions contre l'ordre public.

LE NIVEAU D'INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE DIMINUE POUR UNE CINQUIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE

On dénombre un total de 77 438 infractions contre la personne en 2013, soit 4 347 infractions de moins qu'en 2012. D'une année à l'autre, les voies de fait constituent la majorité des infractions contre la personne signalées et enregistrées au Programme DUC 2. Elles comptent en effet pour un peu plus de la moitié des infractions de cette catégorie (53 %). L'autre moitié des infractions se répartit entre les menaces (20 %), les vols qualifiés et l'extorsion (8 %), le harcèlement criminel (6 %) et les agressions sexuelles (5 %). Quant aux autres infractions d'ordre sexuel⁴, aux enlèvements et séquestrations, aux tentatives de meurtre, à la négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort, et aux homicides, ils représentent ensemble un peu plus de 4 % des infractions. Il en est de même pour les autres infractions contre la personne avec 3 %.

Tableau 3

Nombre et taux d'infractions commises contre la personne selon la catégorie d'infractions, Québec, 2012 et 2013

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2012a	2013p	Écart	2012a	2013p	Variation annuelle (en %)
Autre infraction d'ordre sexuel	1 414	1 671	257	17,5	20,5	17,1
Homicide*	106	107	1	1,3	1,3	0,0
Agression sexuelle	3 867	3 855	-12	47,8	47,3	-1,2
Enlèvement et séquestration	1 355	1 325	-30	16,8	16,2	-3,1
Harcèlement criminel	4 938	4 771	-167	61,1	58,5	-4,3
Voies de fait	43 684	41 184	-2 500	540,4	505,0	-6,5
Vol qualifié et extorsion	6 474	6 043	-431	80,1	74,1	-7,5
Menaces	16 896	15 676	-1 220	209,0	192,2	-8,0
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	25	23	-2	0,3	0,3	-8,8
Autres infractions contre la personne	2 836	2 609	-227	35,1	32,0	-8,8
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	190	174	-16	2,4	2,1	-9,2
Total	81 785	77 438	-4 347	1 011,7	949,5	-6,1

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

4. Les autres infractions d'ordre sexuel regroupent les contacts sexuels et l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, l'inceste, les relations sexuelles anales non consentantes ou entre les personnes de moins de 18 ans, la bestialité, la corruption d'enfant, le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur et le voyeurisme.

* Le nombre provisoire de 2013 inclut les homicides involontaires liés à l'accident ferroviaire de Lac-Mégantic.

Si la variation globale du taux d'infractions contre la personne est supérieure à 6 % en 2013, on constate cependant des variations plus prononcées pour plusieurs infractions de cette catégorie. Avec une augmentation de 17 % (+257), les autres infractions d'ordre sexuel sont les seules infractions dont le taux par 100 000 habitants a augmenté au cours de la dernière année. Ces infractions sont en hausse depuis 2007.

Comme par les années passées, l'évolution des infractions les plus nombreuses dans cette catégorie, soit les contacts sexuels et le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur, explique la hausse du taux d'autres infractions d'ordre sexuel observée au cours de la dernière année.

Un seuil historique pour les homicides

En 2013, 107 homicides ont été enregistrés au programme DUC 2 par les corps de police. Ce nombre inclut les 47 décès (homicides involontaires) survenus lors de l'accident ferroviaire du 6 juillet 2013 à Lac-Mégantic. Le caractère unique et particulier de cet événement tragique ayant occasionné un nombre élevé de victimes se devait d'être souligné.

Cependant, en excluant les victimes de la tragédie du Lac-Mégantic, 70 homicides ont été enregistrés en 2013 représentant une baisse de 34 % par rapport à 2012 (-36). Il s'agit d'une baisse historique du nombre d'homicides au Québec, ce nombre étant le plus bas enregistré depuis 1979, soit l'année à laquelle le Québec a commencé à compiler les données sur la criminalité. Par conséquent, le taux d'homicides (0,8 infractions par 100 000 habitants) est le plus faible jamais enregistré dans la province. Mentionnons que la baisse est attribuable aux diminutions enregistrées dans toutes les régions du Québec. Les diminutions les plus marquées sont pour les villes de Montréal (-8), Saguenay (-4) et Drummondville (-4). Par ailleurs, les homicides sont répartis dans 27 municipalités comparativement à 46 pour l'année précédente.

Rappelons que l'homicide est non seulement le crime le plus grave, mais il est également celui dont les données policières sont les plus fiables. Ainsi, cette infraction est souvent utilisée comme indicateur de l'évolution de la criminalité, plus précisément en tant que puissante mesure du niveau de violence d'une société et de détresse sociale (Quimet, 2005).

Par ailleurs, le taux des voies de fait⁵ a diminué pour une cinquième année consécutive pour se situer à 505 par 100 000 habitants, confirmant ainsi la tendance évolutive à la baisse.

La baisse du taux des enlèvements et séquestrations par 100 000 habitants atteint 3 % (-30). Bien que l'évolution annuelle de ces infractions ait été instable au cours des dix dernières années, le taux de 2013 se classe parmi le plus faible enregistré au cours de la période.

5. Les voies de faits consistent à utiliser la force ou à menacer d'utiliser la force, directement ou indirectement, contre une autre personne, sans son consentement. Les voies de fait de niveau 1 sont moins susceptibles de causer des blessures. Les voies de fait de niveau 2 sont commises avec une arme ou causent des lésions corporelles. Les voies de fait de niveau 3 blessent, mutilent, défigurent la victime ou mettent sa vie en danger.

Autres infractions contre la personne

Après une baisse en 2012, le taux de vols qualifiés et d'extorsion par 100 000 habitants a diminué de 7,5 % en 2013. Ces infractions diminuent dans plusieurs régions administratives. La majeure partie de la baisse enregistrée au Québec est imputable à celle de Montréal, avec une baisse de 15 % du taux d'infractions.

Après les hausses de 2011 et 2012, le taux d'harcèlement criminel a diminué de 4 % en 2013. Les infractions liées à un contexte conjugal et celles impliquant des amis se partagent la majeure partie de cette baisse, avec respectivement 157 et 71 infractions de moins.

Le taux des autres infractions contre la personne a lui aussi diminué en 2013 (-8,8 %). La décroissance du taux d'infractions est principalement occasionnée par la diminution des appels téléphoniques indécents ou harassants (-296 infractions), des crimes d'incendie (-27) et des infractions liées à l'intimidation d'une personne du système judiciaire (-14).

LA CRIMINALITÉ CONTRE LA PROPRIÉTÉ POURSUIT SA DÉCROISSANCE EN 2013

Grâce à d'importantes baisses de plusieurs infractions regroupées sous cette grande catégorie, le taux d'infractions contre la propriété a régressé d'un peu plus de 13 % pour s'établir en 2013 à 2 315 crimes contre les biens par 100 000 habitants. On dénombre un total de 188 778 infractions, soit 26 848 infractions de moins qu'en 2012.

Tableau 4

Nombre et taux d'infractions contre la propriété selon la catégorie d'infractions, Québec, 2012 et 2013

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2012a	2013p	Écart	2012a	2013p	Variation annuelle (en %)
Fraude	16 187	15 595	-592	200,2	191,2	-4,5
Vol de plus de 5 000 \$	4 126	3 843	-283	51,0	47,1	-7,7
Possession de biens volés	2 174	1 938	-236	26,9	23,8	-11,6
Vol de 5 000 \$ ou moins	84 526	75 059	-9 467	1 045,6	920,4	-12,0
Méfait	39 004	33 461	-5 543	482,5	410,3	-15,0
Vol de véhicule à moteur	20 679	17 581	-3 098	255,8	215,6	-15,7
Introduction par effraction	45 925	38 910	-7 015	568,1	477,1	-16,0
Crime d'incendie	3 005	2 391	-614	37,2	29,3	-21,1
Total	215 626	188 778	-26 848	2 667,3	2 314,8	-13,2

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

Bien que, par leur important volume, les vols de moins de 5 000 \$, les introductions par effraction et les méfaits aient une influence notable sur le taux global d'infractions contre la propriété pour une année donnée, ce sont véritablement l'ensemble des crimes en 2013, de la grande catégorie, qui ont permis de constater une telle baisse du taux.

Les crimes d'incendie sont l'infraction contre la propriété dont le taux a le plus diminué en 2013. Avec la baisse de 21 % du taux d'infractions, le niveau s'établit à un seuil très bas comparativement au nombre moyen d'événements enregistré au cours de la dernière décennie.

Comme c'est le cas depuis maintenant plus de dix ans, le taux d'introductions par effraction par 100 000 habitants poursuit sa régression en 2013 (-16 %). Les infractions résidentielles et commerciales consistent les baisses les plus importantes.

Soulignons que, bien qu'il ait également diminué au cours de la dernière année (-490), le nombre d'introductions commises dans les chalets diminue plus lentement. On peut ainsi considérer que ces événements méritent toujours une attention particulière et beaucoup d'efforts de prévention. Les territoires de plusieurs organisations policières ont enregistré une forte baisse de ce type de criminalité, soit Mont-Tremblant (-46 %), Mirabel (-32 %), Châteauguay (-31 %) ainsi que Gatineau (-27 %).

Les vols de véhicules suivent une tendance évolutive similaire aux introductions par effraction. En effet, le taux d'infraction de vols de véhicules a baissé de 16 % au cours de la dernière année, ce qui s'inscrit dans une baisse globale de 39 388 infractions en 2004 à 17 581 en 2013. Sur le plan des sous-catégories, on remarque que ce sont autant les vols de camions (-1 100) que les vols d'automobiles (-1 177) qui ont influencé la baisse du taux en 2013. Fait à noter pour 2013, les vols de motoneiges sont en recrudescence, affichant une croissance de 80 vols par rapport à 2012.

Quant aux vols de plus et de moins de 5 000 \$, leurs taux respectifs ont diminué de 7,7 % et 12 %. Pour les vols de grande et moindre valeur, le nombre d'événements compilé en 2013 demeure le plus petit consigné depuis plus de dix ans dans la province. Les baisses au cours de la dernière année équivalent à 283 infractions de moins pour les vols de plus de 5 000 \$ et à 9 467 de moins pour ceux inférieurs à 5 000 \$.

Après avoir augmenté en 2012, le taux annuel de fraudes a légèrement diminué en 2013. Rappelons qu'en 2012, 1 328 fraudes de plus avaient été enregistrées. La diminution des fraudes enregistrées en 2013 est surtout influencée par la diminution des fraudes par carte de services et des fraudes au guichet automatique, dont les nombres s'élèvent maintenant à 2 474 et 829 événements pour la dernière année. Rappelons que ces types de fraudes sont de moins en moins dénoncés, étant la plupart du temps gérés par les institutions financières. À cela, s'ajoutent les 4 902 autres fraudes qui regroupent notamment les fraudes à l'identité.

Enfin, le taux de méfaits par 100 000 habitants a régressé de 15 % en 2013. Les 33 461 événements de 2013 constituent le plus petit nombre consigné annuellement depuis dix ans.

UNE PREMIÈRE BAISSÉ DES AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL EN DIX ANS

Près de 43 000 autres infractions au Code criminel ont été enregistrées par les forces de l'ordre en 2013. Avec 2 518 infractions de moins qu'en 2012, le taux d'infractions affiche une baisse de 6,4 %.

Tableau 5
Nombre et taux d'infractions des autres infractions au Code criminel, Québec, 2012 et 2013

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2012a	2013p	Écart	2012a	2013p	Variation annuelle (en %)
Acte contraire aux bonnes mœurs et inconduite	1 919	2 029	110	23,7	24,9	4,8
Autre	1 166	1 124	-42	14,4	13,8	-4,4
Infraction relative aux armes à feu et aux autres armes	1 724	1 635	-89	21,3	20,0	-6,0
Infraction contre l'administration de la loi et de la justice	40 192	37 811	-2 381	497,2	463,6	-6,7
Prostitution	331	215	-116	4,1	2,6	-35,6
Total	45 332	42 814	-2 518	560,8	525,0	-6,4

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

L'analyse des autres infractions au Code criminel doit être interprétée différemment de celle réalisée pour les infractions contre la personne et contre la propriété. En effet, les infractions regroupées sous cette grande catégorie sont assez différentes les unes des autres et, n'ont en commun le seul fait que la majorité de celles-ci sont liées avant tout au travail policier de renseignement, d'enquête et de détection plutôt que de la déclaration de la victime.

Alors que près de 1 600 infractions relatives à la prostitution étaient enregistrées en 2004, 215 d'entre elles ont été comptabilisées en 2013, ce qui représente une baisse de 87,5 % du taux d'infractions par rapport à celui de 2004 et une baisse de 35,6 % par rapport au taux de 2012.

Les infractions relatives aux armes à feu ont connu une baisse au cours de la dernière année. L'année 2013 présente une diminution de 6 % du taux d'infractions par 100 000 habitants. Les sous-catégories comme la possession d'armes (-51), l'entreposage non sécuritaire d'armes à feu (-29) et les explosifs (-16) affichent une baisse marquée.

D'une ampleur similaire à celles relatives aux armes à feu, les infractions contre l'administration de la justice affichent une baisse de leur taux (-6,7 %). Un total de 37 811 infractions ont été consignées en 2013. Même si la majorité des infractions de cette catégorie a diminué au cours de la dernière année, ce sont principalement les sous-catégories relatives aux règles de liberté sous caution (-2 122) et les manquements aux conditions de probation (-325) qui expliquent la baisse des infractions en matière d'administration de la justice.

Enfin, le taux d'actes contraires aux bonnes mœurs et l'inconduite affiche une hausse de 110 pour atteindre un total de 2 029 infractions enregistrées en 2013, soit notamment 723 infractions d'action indécente, 528 infractions liées à la pornographie juvénile et 275 intrusions de nuit.

L'INDICE DE GRAVITÉ DE LA CRIMINALITÉ CONTINUE DE DIMINUER

L'indice de gravité de la criminalité mis en place en 2009 par Statistique Canada est complémentaire au taux de criminalité et permet de suivre tant le volume de la criminalité que la gravité des crimes enregistrés par les corps de police.

Dans les trois indices différents, soit un pour la criminalité globale, un autre pour celle spécifique aux crimes avec violence⁶ de même qu'un dernier pour les crimes sans violence⁷, on peut constater d'emblée que la criminalité au Québec en 2013 est de plus faible gravité qu'en 2012.

De façon plus précise, la gravité globale des crimes enregistrés au cours de la dernière année a reculé de 12 %. Lorsque l'on compare les crimes violents et ceux sans violence, le portrait reste le même avec des baisses respectives de 10 et 13 %.

Le calcul de l'indice étant basé sur un poids de gravité attribué à chaque infraction, on peut penser que la même infraction est à l'origine de la diminution de la gravité des crimes de violence enregistrée en 2012 et également responsable de la baisse en 2013. En effet, dans l'ensemble des infractions ayant les poids de gravité les plus lourds, on retrouve au troisième rang les vols qualifiés qui ont diminué de 815 infractions en 2013.

Tableau 6
Indices de gravité de la criminalité selon le type de crime, Québec, 2012 et 2013

Type de crime	Indice*		Variation annuelle (en %)
	2012a	2013p	
Indice global de gravité de la criminalité	70,7	62,1	-12,2
Indice de gravité des crimes violents	75,3	67,8	-10,0
Indice de gravité des crimes sans violence	68,9	59,9	-13,0

* Pour faciliter la comparaison, l'indice a été normalisé à 100 en 2006, soit l'année de base.

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

Pour ce qui est du recul de l'indice des crimes sans violence, c'est un peu différent. Les infractions ayant les poids de gravité les plus lourds (notamment le proxénétisme, la commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle et la conduite avec les facultés affaiblies ayant causé la mort) ne sont pas nécessairement à l'origine de la baisse. En effet, ce sont plutôt celles avec des poids de gravité moyens, principalement les introductions par effraction et les vols, qui sont parmi les plus nombreuses.

6. Le calcul de l'indice de gravité des crimes violents prend en compte les crimes regroupés dans la grande catégorie des infractions contre la personne.

7. Le calcul de l'indice de gravité des crimes sans violence prend en compte les infractions contre la propriété, les autres infractions au Code criminel, les infractions relatives à la conduite de véhicules et les infractions aux autres lois fédérales, dont celles relatives aux drogues et aux stupéfiants.

UNE LÉGÈRE BAISSÉ DES INFRACTIONS DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE⁸

Des 77 438 infractions contre la personne enregistrées au Québec en 2013, 18 885 sont perpétrées dans un contexte conjugal, c'est-à-dire que les victimes sont conjointes, ex-conjointes, amies intimes ou ex-amies intimes de l'auteur présumé. Avec 927 infractions de moins qu'en 2012, on note une légère diminution. En effet, le taux d'infractions commises dans un contexte conjugal a varié un peu au cours de la dernière année, passant de 280 pour 100 000 habitants en 2012 à 265 en 2013.

Tableau 7

Nombre et taux d'infractions dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions, Québec, 2012 et 2013

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2012a	2013p	Écart	2012a	2013p	Variation annuelle (en %)
Tentative de meurtre	30	36	6	0,4	0,5	19,1
Intimidation	93	106	13	1,3	1,5	13,1
Séquestration	576	613	37	8,1	8,6	5,6
Agression sexuelle	484	514	30	6,8	7,2	5,4
Voies de fait de niveau 1	10 979	10 628	-351	155,0	148,9	-3,9
Voies de fait de niveau 2	2 283	2 163	-120	32,2	30,3	-6,0
Harcèlement criminel	2 355	2 198	-157	33,2	30,8	-7,4
Homicide	14	13	-1	0,2	0,2	-7,8
Voies de fait de niveau 3	49	45	-4	0,7	0,6	-8,9
Menaces	2 632	2 365	-267	37,1	33,1	-10,8
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	296	193	-103	4,2	2,7	-35,3
Enlèvement	21	11	-10	0,3	0,2	-48,0
Total	19 812	18 885	-927	279,6	264,5	-5,4

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

La distribution des infractions liées à un contexte conjugal demeure similaire à 2012, soit avec une majorité de voies de fait simples (56 %), de menaces (13 %), de harcèlement criminel (12 %) et de voies de fait commises avec une arme ou ayant causé des lésions (niveau 2) (11 %).

8. Pour plus d'information, veuillez consulter les faits saillants 2013 du bulletin sur la criminalité dans un contexte conjugal au Québec, produit par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Pour 2013, les victimes de sexe féminin étaient principalement âgées de 30 à 39 ans (4 342) et de 18 à 24 ans (3 594). Les victimes de sexe masculin étaient un peu plus âgées avec 1 173 victimes de 30 à 39 ans et 908 de 40 à 49 ans.

En ce qui a trait à la relation entre l'auteur présumé et la victime, les conjoints sont non seulement les plus victimes (46 %), mais aussi les victimes des crimes les plus violents. Quant aux ex-conjoints, ils composent un peu plus du tiers (35 %) et sont principalement impliqués dans des voies de fait simples, d'harcèlement criminel, des menaces, des voies de fait de niveau 2 et des agressions sexuelles. Enfin, les infractions commises dans un contexte conjugal ont fait plusieurs victimes indirectes, soit 650 victimes âgées de moins de 18 ans et 1 100 victimes âgées de 18 ans et plus.

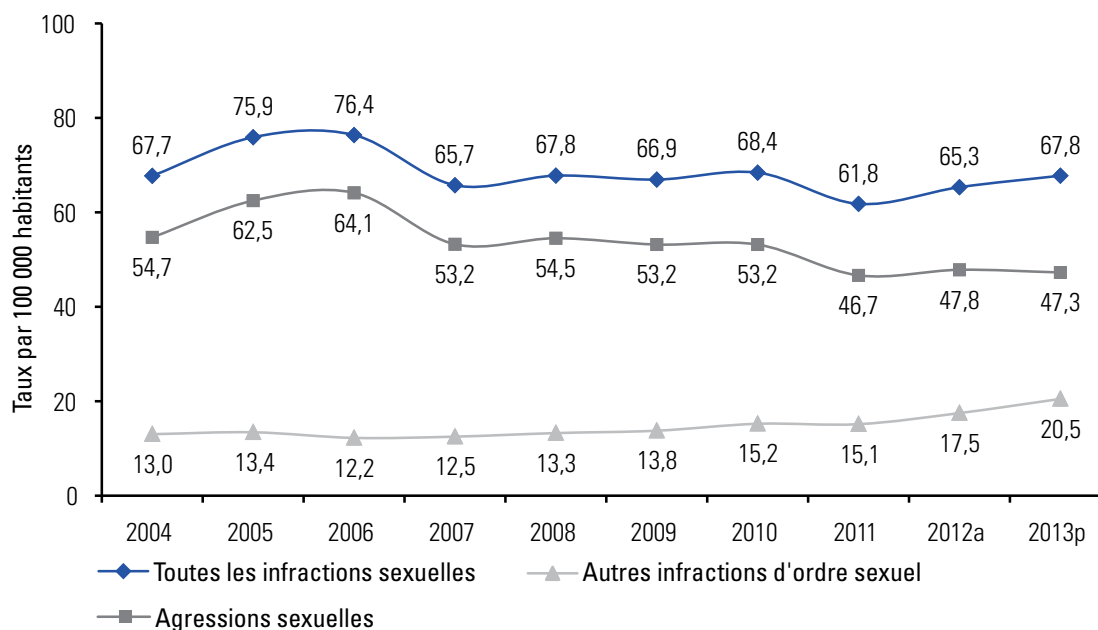
UNE HAUSSE DES INFRACTIONS SEXUELLES POUR UNE DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE⁹

On constate en 2013 une hausse de la catégorie des infractions sexuelles au Québec pour une deuxième année consécutive. Les données enregistrées sont au nombre de 5 526 infractions, soit 245 infractions de plus qu'en 2012 (+ 4,6 %). Le taux d'infractions par 100 000 habitants se situe à 67,8 (+ 3,7 %). Avec cette augmentation, le taux d'infractions sexuelles revient au niveau de 2004 et reflète une relative stabilité pour cette catégorie d'infractions depuis dix ans.

La hausse de 2013 est essentiellement attribuable à la progression de 18,2 % du nombre des autres infractions d'ordre sexuel, les agressions sexuelles ayant légèrement diminué (-0,3 %). Soulignons qu'avec la hausse des autres infractions d'ordre sexuel, le taux enregistré en 2013 est à son plus haut niveau en dix ans, révélant une hausse constante depuis une décennie.

Graphique 6

Évolution du taux d'infractions sexuelles, Québec, 2004 à 2013



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

9. Pour plus d'information, veuillez consulter les faits saillants 2013 du bulletin portant sur les infractions sexuelles au Québec, produit par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

L'analyse met en lumière que, parmi les crimes sexuels déclarés en 2013, 80,2 % ont été déclarés moins d'un an suivant la commission du délit, alors que 5,9 % concernaient des crimes commis il y a plus de 20 ans.

De façon générale, on constate que les jeunes victimes signalent beaucoup moins rapidement leurs agressions que les adultes. En effet, ce sont près de la moitié (42,6 %) des adultes qui ont signalé leur victimisation sans aucun délai, alors que le pourcentage diminue à 26,4 % pour les jeunes.

En ce qui concerne l'âge des victimes et leur sexe, on note une hausse du taux de victimisation des jeunes filles mineures (+8,5 %) qui s'établit à 370,3 infractions par 100 000 jeunes filles. Quant aux femmes adultes, elles représentent 30,8 % des victimes d'infractions sexuelles en 2013. En ce qui a trait aux victimes masculines, elles représentent 17,4 % des infractions commises. De façon constante, les mineurs sont le plus souvent victimes des infractions sexuelles. En 2013, le taux d'infractions sexuelles pour les personnes de moins de 18 ans est de 231,9 par 100 000 habitants comparativement à 26,9 pour les adultes.

Enfin, pour les auteurs présumés de ces infractions, les hommes demeurent encore une fois majoritaires en 2013 avec un taux de 96,8 %, alors que le taux par 100 000 habitants est plus élevé chez les garçons de 15 à 17 ans (224,8).

UNE HAUSSE DES INFRACTIONS À L'ENDROIT DES AÎNÉS DEPUIS DIX ANS

En 2013, 2 318 personnes âgées de 65 ans et plus ont été victimes d'une infraction contre la personne, soit 641 de plus qu'en 2004 (1 677). Le taux d'infractions par 100 000 habitants de ce groupe d'âge est ainsi passé de 164 en 2012 à 171 en 2013.

Tableau 8

Évolution sur dix ans du nombre et du taux d'infractions commises contre des aînés selon la catégorie d'infractions, Québec, 2004 et 2013

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2004	2013p	Écart	2004	2013p	Variation annuelle (en %)
Homicide	8	10	2	0,8	0,7	-5,7
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	5	3	-2	0,5	0,2	-54,7
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	7	6	-1	0,7	0,4	-35,3
Voies de fait	707	1 110	403	69,1	81,9	18,5
Agression sexuelle (voies de fait)	24	48	24	2,3	3,5	50,9
Autres infractions d'ordre sexuel	8	0	-8	0,8	0,0	-100,0
Enlèvement ou séquestration	28	54	26	2,7	4,0	45,5
Vol qualifié ou extorsion	349	256	-93	34,1	18,9	-44,7
Harcèlement criminel	110	163	53	10,8	12,0	11,8
Menaces	426	553	127	41,7	40,8	-2,1
Autres	5	115	110	0,5	8,5	1 635,3
Total	1 677	2 318	641	164,0	171,0	4,3

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

La catégorie voies de fait représente la majorité des infractions commises contre les aînés de façon constante depuis dix ans. En 2013, cette catégorie représente 47,9 % des infractions (1 110), suivie par les menaces 23,9 % (553) et le vol qualifié ou extorsion 11 % (256).

Tableau 9

Principaux types de relations entre l'auteur présumé et la victime aînée, Québec, 2004 et 2013

Types de relations	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2004	2013p	Écart	2004	2013p	Variation annuelle (en %)
Étranger	492	476	-16	48,1	35,1	-27,0
Connaissance	450	395	-55	44,0	29,1	-33,8
Voisin ou voisine	0	281	281	0,0	20,7	100,0
Enfant	182	257	75	17,8	19,0	6,5
Inconnu	104	182	78	10,2	13,4	32,0
Conjoint	107	170	63	10,5	12,5	19,9
Relation d'affaires	114	150	36	11,1	11,1	-0,7
Autre membre de la famille immédiate	58	109	51	5,7	8,0	41,8
Total	1 507	2 020	513	147,4	149,0	1,7

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

Sur les vingt et un indicateurs du programme DUC 2 permettant de définir le type de relation entre la victime et l'auteur présumé de l'infraction, huit représentent à eux seuls 87,1 %, soit 2 020 sur les 2 318 infractions contre la personne commises envers les aînés. En 2013, 20,5 % des infractions sont commises par un étranger (476), 17 % (395) et 12,1 % par un voisin ou une voisine. Les crimes commis par un membre de la famille (un enfant, un conjoint ou un autre membre de la famille) représentent 23,1 % (536) des infractions commises contre les aînés. À noter qu'il est hasardeux de comparer les données sur dix ans, car en 2004 plusieurs indicateurs de types de relations (ex. : un voisin) n'existaient pas.

Coup d'œil sur les indicateurs du Programme DUC 2

Depuis cinq ans, l'ensemble du territoire canadien dispose de données plus précises sur la criminalité au regard de certains types de délits. Ces données permettent notamment de qualifier chacune des infractions criminelles selon qu'elles ont été commises par les gangs de rue ou le crime organisé, qu'elles ont été liées à un motif haineux ou encore qu'elles ont été commises au moyen d'un ordinateur ou d'Internet. Un portrait des données complémentaires peut donc être réalisé afin d'évaluer l'ampleur de celles-ci et leur évolution dans le temps.

UNE RELATIVE STABILITÉ DES CRIMES HAINEUX

Les infractions motivées par la haine demeurent peu nombreuses au Québec, représentant chaque année moins de 200 infractions criminelles. Pour 2013, bien que le nombre d'infractions à caractère haineux ait légèrement augmenté, passant de 175 à 193, c'est plutôt la répartition de ces crimes selon le motif qui retient l'attention.

Tableau 10
Nombre d'infractions à caractère haineux selon les motifs, Québec, 2012 et 2013

Principal motif de haine	Nombre		Écart
	2012a	2013p	
Race ou ethnie	33	61	28
Autre motif	18	34	16
Orientation sexuelle	10	16	6
Langue	3	7	4
Sexe	2	4	2
Âge	0	2	2
Inconnu	22	21	-1
Déficiência physique ou mentale	4	1	-3
Religion	83	47	-36
Total	175	193	18

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

En effet, on note une progression des infractions liées à un préjugé racial ou ethnique (+28), des autres motifs (+16), ainsi que des crimes liés à l'orientation sexuelle (+6). Quant aux crimes motivés par la religion, ils ont diminué de manière importante (-36).

Dans les différentes catégories d'infractions au Code criminel, près de 90 % des infractions enregistrées en 2013 et liées à un motif haineux se répartissent entre les méfaits (54), les voies de fait (42), les menaces (33), le harcèlement criminel (9) et les introductions par effraction (2).

LES CRIMES LIÉS À UN ORDINATEUR OU À INTERNET EN FORTE HAUSSE

Pour 2013, les corps policiers du Québec ont enregistré 1 939 infractions criminelles liées à l'utilisation d'un ordinateur ou d'Internet en tant qu'objet ou instrument de perpétration du crime. La détection et l'identification des infractions commises en ligne étant souvent complexes de par ses ramifications avec le cyberspace et la mondialisation des marchés. Les statistiques ne reflètent donc qu'une infime partie de la réalité.

Tableau 11
Nombre d'infractions liées à un ordinateur ou à Internet, Québec, 2012 et 2013

Principales infractions liées à un ordinateur ou à Internet	Nombre		
	2012a	2013p	Écart
Fraude	713	992	279
Pornographie juvénile	125	241	116
Crimes de nature sexuelle	186	236	50
Menaces	65	89	24
Harcèlement criminel	40	60	20
Autre	147	321	174
Total	1 276	1 939	663

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

Les données 2013 présentent un portrait très différent de celui de 2012. En effet, les fraudes commises au moyen d'un ordinateur ont nettement progressé (+279) de même que les infractions de pornographie juvénile (+116) ainsi que les crimes de nature sexuelle (+50), tels que les contacts sexuels, le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur ou encore l'exploitation sexuelle. L'effort de détection lié à l'augmentation des effectifs de l'escouade de cyberpédophilie de la Sûreté du Québec en 2012 pourrait avoir une incidence sur la progression de cette catégorie d'infractions.

UNE LÉGÈRE BAISSÉ DU NIVEAU D'INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES

Pour 2013, ces infractions ont peu varié, leur nombre étant passé de 42 865 à 42 348, soit une diminution de 2,1 % du taux d'infractions. Ainsi, 23 984 délits de fuite ont été enregistrés, 15 475 infractions relatives à la conduite avec les facultés affaiblies et 2 889 autres infractions en matière de conduite de véhicules. Cette baisse s'observe tant du côté des infractions relatives à la conduite avec les facultés affaiblies que du côté des autres infractions (conduite dangereuse, refus de fournir un échantillon ou encore la conduite d'un véhicule pendant une interdiction). Quant au nombre de délits de fuite, il a légèrement augmenté de 4,2 % par rapport à 2012.

Pour ce qui est des événements les plus graves, on recense 12 décès liés à la conduite avec les facultés affaiblies, 7 délits de fuite mortels et 14 événements de conduite dangereuse ayant causé la mort. En ce qui a trait aux infractions ayant fait des blessés, 234 ont trait à la conduite avec les facultés affaiblies, 760 à des délits de fuite et 127 concernent la conduite dangereuse.

Soulignons que l'on enregistre une nette progression des infractions liées à l'utilisation de drogues, passant de 324 en 2012 à 395 en 2013. Les corps policiers étant de plus en plus formés et équipés pour détecter les infractions commises avec les facultés affaiblies liées à la consommation de drogues, il est normal d'observer une telle croissance.

Tableau 12
Infractions liées à la conduite de véhicules, Québec, 2004 et 2013

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2004	2013p	Écart	2004	2013p	Écart
Harcèlement criminel	17 467	15 475	-11,4	231,4	189,8	-18,0
Délit de fuite	9 460	23 984	153,5	125,3	294,1	134,6
Autres	3 632	2 889	-20,5	48,1	35,4	-26,4
Total	30 559	42 348	38,6	404,9	519,3	28,3

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

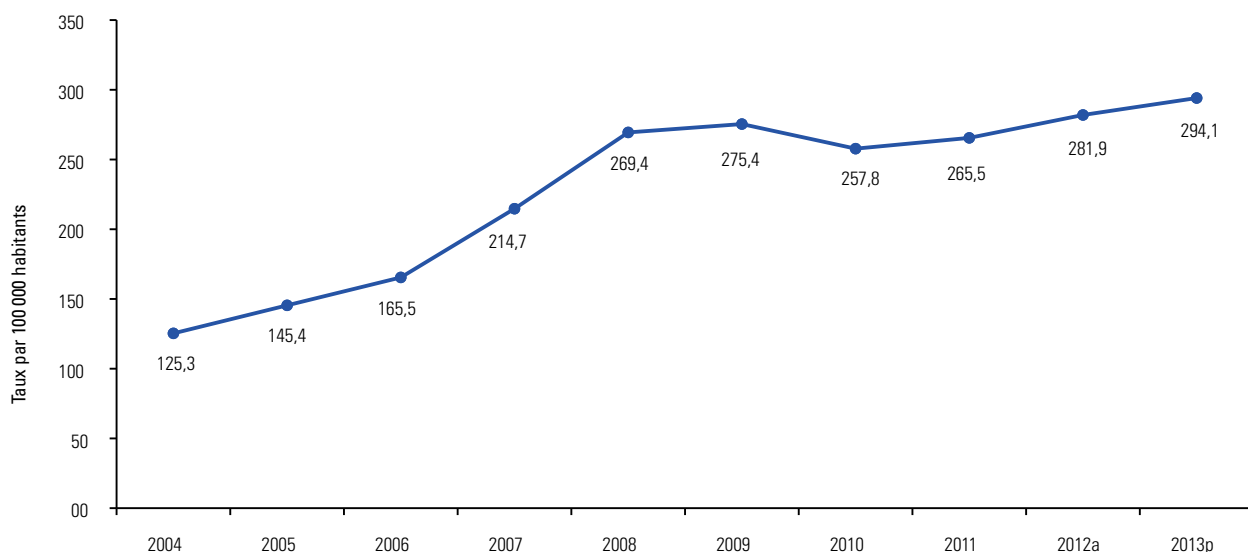
Une hausse des délits de fuite depuis 10 ans

Le nombre total d'infractions liées à la conduite de véhicules a augmenté de 38,6 % depuis 2004. Cette hausse est attribuable à une augmentation de 153,5 % du nombre des délits de fuite, du nombre d'infractions liées à la conduite avec les facultés affaiblies et des autres infractions¹⁰ ayant respectivement diminué de 11,4 % et 20,5 % depuis 2004.

10. Les autres infractions liées à la conduite de véhicules regroupent entre autres les poursuites, la conduite dangereuse, le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang, la course et la conduite dangereuse.

Graphique 7

Évolution du taux de délits de fuite au Québec, 2004 à 2013



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

Les infractions liées aux délits de fuite ont connu de fortes augmentations en 2007 et 2008, la tendance étant à la hausse pour ce type d'infraction. Les hommes représentent 69,9 % des auteurs présumés, le groupe des 18 et 19 ans a le taux par 100 000 habitants le plus élevé (80,9) suivi par les 20 à 24 ans (50,5). Quelques hypothèses peuvent expliquer cette augmentation dont la surveillance accrue des routes ou l'utilisation plus fréquente des appareils de contrôle de la vitesse des véhicules.

UNE HAUSSE DES INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS

Bien qu'elles ne soient pas incluses au calcul du taux de criminalité, puisqu'elles relèvent de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS) et non du Code criminel, les infractions en matière de drogues et de stupéfiants demeurent tout aussi importantes.

Pour 2013, une hausse est observée dans cette catégorie d'infractions. En effet, 22 159 infractions ont été enregistrées, soit 745 infractions de plus qu'en 2012, totalisant une augmentation de 1,9 % du taux d'infractions pour 100 000 habitants. À cet égard, soulignons qu'aucune tendance évolutive claire n'apparaît pour ces infractions depuis dix ans. Le taux en matière de drogues et de stupéfiants a plutôt fluctué d'une année à l'autre au cours de la dernière décennie, pour se situer entre 241 et 284 infractions par 100 000 habitants. Avec la hausse du taux en 2013, ce dernier demeure 10 % supérieur à celui consigné au début de la période.

Tableau 13**Nombre d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, Québec, 2012 et 2013**

Catégorie d'infractions	Nombre		Écart
	2012a	2013p	
Cannabis	14 677	15 457	780
Autre infraction à la LRCDAS*	119	194	75
Crack	445	518	73
Héroïne	54	42	-12
Cocaïne	1 986	1 969	-17
Ecstasy	137	112	-25
Autres stupéfiants	2 118	2 077	-41
Méthamphétamines	1 878	1 790	-88
Total	21 414	22 159	745

* Loi réglementant certaines drogues et autres substances

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

En 2013, comme pour l'année précédente, les infractions impliquant le cannabis sont à l'origine de l'augmentation du nombre total enregistré. En effet, pour les infractions relatives au cannabis, qui comptent pour plus de deux infractions sur trois en matière de drogues et de stupéfiants, on a consigné une hausse de 780 infractions, soit une progression de 5 %. On observe également une augmentation de 63 % pour le crack (+73).

Quant aux autres substances, tant pour les méthamphétamines (-88), les autres stupéfiants (-41), l'ecstasy (-25), la cocaïne (-17) que pour l'héroïne (-12), on enregistre des baisses minimales de moins de 100 infractions.

Lorsqu'on analyse les données relatives aux drogues et aux stupéfiants selon le type d'infraction, il est également difficile de dégager des tendances évolutives spécifiques. Tant les infractions relatives à la possession, au trafic, la possession aux fins de trafic, l'importation et la production que la culture affichent plutôt des tendances instables avec des variations annuelles.

Soulignons que cette catégorie d'infractions est souvent liée aux priorités d'enquêtes organisationnelles dont les enquêtes dites initiées. Le nombre d'infractions enregistré est susceptible d'être lié aux résultats d'opérations policières plutôt qu'à un état de situation.

Même s'il est hasardeux de comparer les territoires, la production et le trafic de même que les activités policières visant à contrer ces activités n'étant pas réparties uniformément, soulignons l'importante progression de ces infractions sur les territoires desservis pour les services de police de Mascouche (+52 %), Saguenay (+22 %), Longueuil (+20 %) et Gatineau (+19 %). À l'autre bout du spectre, ceux de Deux-Montagnes (-34 %), Roussillon (-31 %), Thérèse-De Blainville (-25 %) et Saint-Eustache (-23 %) compilent de fortes baisses.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Source de données

Les informations policières présentées dans ce rapport d'analyse sont issues des données sur la criminalité déclarée et enregistrée par les corps policiers au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (Programme DUC 2). La majorité des corps de police desservant le Québec, soit l'ensemble des services de police municipaux, la Sûreté du Québec et quelques corps de police autochtones, utilisent le programme DUC 2. Ces informations policières sont couramment utilisées pour dresser le portrait de la criminalité et en tracer l'évolution.

Les données sur la population servant à produire les taux par 100 000 habitants proviennent des estimations de Statistique Canada.

Extraction des données

Les données de 2013 sont celles enregistrées avant le 1^{er} mai 2014. Elles comprennent tous les dossiers participant au Programme DUC 2 traités en 2013. Ces informations ne reflètent donc qu'une partie de la criminalité, soit celle signalée ou connue des autorités policières et enregistrée dans les dossiers officiels. Au moment de l'extraction des données de 2013, celles de 2012 ont été actualisées afin de prendre en compte toutes les modifications apportées à celles de 2013.

Procédés de calculs

Pour les calculs (somme, taux, variation, etc.), nous utilisons la valeur réelle qui peut s'étendre jusqu'à 15 chiffres après le point et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques qui est limitée à un chiffre après le point. Calculer à partir de la valeur réelle assure l'exactitude optimale des résultats particulièrement avec des nombres avec décimales.

Dénombrement des infractions

Conformément aux règles de déclaration du Programme DUC 2, les organisations policières peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, seule l'infraction la plus grave de chaque événement est comptabilisée dans les informations du présent rapport.

Également, précisons que le dénombrement des infractions varie selon les types de crimes. Dans le cas de la plupart des crimes contre la personne, une infraction est calculée pour chaque victime d'un tel crime lors de l'événement criminel. Pour les autres délits, une seule infraction est comptabilisée pour chaque événement criminel.

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère de la Sécurité publique.

Pour nous joindre

Direction de la prévention et de l'organisation policière
Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 9^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

Courriel : infocom@msp.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 646-6777, poste 60127
Télécopieur : 418 646-3564

Dépôt légal – 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-72361-5 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2015

Tous les droits réservés pour tous pays.
La reproduction et la traduction, même partielles,
sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.